

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la  
séance ordinaire du conseil municipal de  
Cloridorme tenue le 10 avril 2012 à  
19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Raynald Dufresne  
Jean Paul Huet  
Jean Louis Clavet  
Valère Huet  
Cyrice Côté

ABSENT : Mme Sonia Côté

Étaient également présentes  
Mesdames Marie Dufresne, directrice  
générale et Léona Francoeur  
sec.adjointe, de même que Yvan Pruneau,  
chef pompier.

Son honneur le maire, madame Jocelyne  
Huet, constatant qu'il y avait quorum  
déclare la séance ouverte.

**4- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution #099-04-12

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE  
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du  
jour tel que présenté soit et est  
adoptée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**5- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS**

Résolution # 100-04-12

Approbation du procès-verbal de la  
séance ordinaire du conseil municipal  
tenue le 12 mars 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le  
procès-verbal de la séance ordinaire du  
conseil municipal tenue le 12 mars 12,  
au moins vingt-quatre heures avant cette  
séance, la secrétaire est dispensée d'en  
faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL  
HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le  
procès-verbal de la séance ordinaire du  
conseil municipal tenue le 12 mars 2012  
est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

---

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-très.

Résolution # 101-04-12

Approbation du procès-verbal de la  
séance extraordinaire du conseil  
municipal tenue le 16 mars 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 mars 12, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 mars 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 102-04-12

Approbation du procès-verbal de la  
séance extraordinaire du conseil  
municipal tenue le 21 mars 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 mars 12, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 mars 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6- CORRESPONDANCE DU MOIS**

- 9.1 : Éco-Centre : savoir ce que vous faites :  
ouverture : jours & hres : semaine embellissement : ?
- 9.2 Location portuaire 980 \$ rés.hausse à 1 100\$
- 9.3 : Fonds de visibilité (autres projets) pour discussion
- 9.4 Formation égout ??? site de traitement ---
- 9.5 : Formation espace clos
- 9.6 : Bilan eau potable
- 9.7 : Projets à valider avec Marielle
- 9.8 : Suivi des P.V. antérieurs
- 9.9 : Offre du M.T. Q. -terrain à st-Yvon
- 9.10 : Avis de motion adoption code éthique emp. Mun.
- 9.11 : Avis de motion correctif 2012-01 art. 7.1 et 7.4
- 9.12 : Traçage lignes route municipales
- 9.13 : Reconduction budget TACIM 2012
- 9.14 : Marcheurs de Ste-Anne ou autre évènement
- 9.15: fossé route du syndicat à vérifier si fait
- 9.16 : Travaux exécutés suite aux fortes pluies Aréna
- 9.17 : Demande de don C.de C. : Radiothon du 22 Avril
- 9.18 : Demande Fonds Dan Gaudreau : Campagne de financement
- 9.19 : Réponse a donner concernant districts électoraux
- 9.20 : Électromaga :Programme d'Éclairage avec Hydro
- 9.21 : Groupe AIM : Offre de services dév. régional
- 9.22 : information sur les projets logements sociaux
- 9.23 : CREGIM : Adhésion 75 \$ Réponse a donner
- 9.24: Atelier Gaspésien de développement sécurité incendie  
a Mont-Joli les 11 et 12 Mai, coût inscription : 30 \$ :
- 9.25 : M.T.Q. : Accusé réception installation morue+collone
- 9.26 : Finances québec : demande rte Syndicat : 15 000\$
- 9.27: Budget du québec : informations
- 9.28 : Programme de mise en valeur intégrée

MTQ- REDDITION DE COMPTE 2011 (RÉSOLUTION)  
BPR- 2 RÉSOLUTIONS BUDGET D'HONORAIRES 36 680\$ ET 199 903\$  
CLD- FSTD= REPORT DATE FINALE 31/03/13  
TÉLÉ-SOURIRE- TÉLÉDON  
J.P.C- CONSTRUCTION- DEMANDE DE SERVICES MUNICIPAUX  
TACIM- AGA  
SAAQ- VÉRIFICATION MÉCANIQUE  
ATRG- INVITATION  
PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES- DON  
MINI-SCIRBE- INFORMATION STRATÉGIE EAU POTABLE

## **7 - RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS**

Madame le maire invite les conseillers à faire leur rapport du mois en excluant les réunions de travail ordinaire et extraordinaire. Le rapport de chacun des conseillers et de madame le maire traitera exclusivement des dossiers particuliers de chacun.

## **8- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1<sup>er</sup> mars AU 31 mars 2012**

### Résolution # 103-04-12

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de mars de la municipalité pour un montant de 66 294.13 incluant les salaires et les heures supplémentaires des employés (es), un montant de 529 110.01\$ pour le projet, de même que des écritures manuelles du mois de février. Un listing des comptes a été remis à chacun des membres du conseil municipal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

### Résolution # 104-04-12

#### ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante et les factures du projet. Les listes font partie intégrante du présent procès verbal.

Projet : les factures seront prélevées à même le règlement d'emprunt # 2008-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 105-03-12

Semaine embellissement

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ  
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme  
procèdera à la semaine d'embellissement  
comme d'habitude du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin.

Le conseil statuera sur le  
fonctionnement et l'horaire de l'éco-  
centre à une prochaine rencontre de  
travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 106-04-12

Offre de règlement du ministère des  
Transports du Québec/ N/Réf : 6-2010-  
00047

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET  
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme  
accepte l'offre de règlement du  
ministère au montant de 15 000\$.

QUE le notaire choisi est Jacques  
Bouchard (comme 1<sup>er</sup> choix et notaire  
Raymond Gagné en 2<sup>ième</sup>) et que la  
directrice générale madame Marie  
Dufresne et/ou la maire, madame  
Jocleyne Huet sont autorisées à signer  
l'entente avec le ministère et tout  
autre document relié à ce dossier, ceci  
inclus l'acte notarié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 107-04-12

Reconduction budget 2012 du TACIM

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE  
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme  
reconduit pour l'année 2012 le budget  
du TACIM, au montant de 4 122\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 108-04-12

Demande de dons

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise les  
dons selon la politique en vigueur

(25\$) aux Chevaliers de Colomb et à  
Télé-Sourire pour le télédon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 109-04-12

Location bâtiment situé au quai

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET  
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE tel que déjà entendu préalablement  
avec l'Administration portuaire, le  
conseil accepte dorénavant de payer une  
location égale au montant des taxes  
municipales pour les années futures et  
ce jusqu'à ce qu'une nouvelle entente  
soit expressément demandée et acceptée  
par les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 110-04-12

Activités récurrentes et ponctuelles

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la  
préparation nécessaire afin de recevoir  
convenablement (buffet-vin) des  
visiteurs (marcheurs de Ste-Anne,  
tournée d'auteurs, etc..) ou  
dignitaires, à condition de ne pas  
dépenser au-delà de ce qui est accordé  
à la directrice générale au règlement  
portant sur la délégation de pouvoir de  
dépenser octroyé à un employé  
municipal.

QU'un rapport détaillé sera remis au  
conseil municipal à la séance qui  
suivra l'évènement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 111-04-12

Rapport d'étape présenté au ministère  
de la Sécurité publique, décret # 113-  
2011, dossier # 40611137

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal a pris  
connaissance du rapport d'étape  
présenté par la directrice générale,  
madame Marie Dufresne et autorise son  
envoi au ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Maire

\_\_\_\_\_ Sec-très.

Résolution # 112-04-12

Adhésion annuelle à la CREGIM

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

D'adhérer à la CREGIM pour l'année 2012  
au montant de 75\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 113-04-12

Atelier gaspésien de développement  
sécurité incendie à Mont-Joli

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le chef pompier  
monsieur Yvan Pruneau à se rendre à  
Mont-Joli avec Étienne Couture de la  
MRC les 11 & 12 mai.

QUE les frais reliés à ce déplacement  
sont remboursés selon la politique en  
vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 114-04-12

Programme d'aide à l'entretien du  
réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports  
a versé une compensation de 3 942\$ pour  
l'entretien du réseau routier local  
pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations  
distribuées à la municipalité visent  
l'entretien courant et préventif des  
routes locales 1 et 2 ainsi que les  
éléments des ponts, situés sur ces  
routes, dont la responsabilité incombe  
à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est  
accompagnée de l'**Annexe A** identifiant  
les interventions réalisées par la  
municipalité sur les routes  
susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe  
présentera dans les délais signifiés  
pour le dépôt de la reddition des  
comptes l'**Annexe B** ou un **rapport  
spécial de vérification externe** dûment  
complété.

POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE  
CYRICE CÔTÉ CONSEILLER IL EST  
UNANIMEMENT RÉSOLU et adopté que la  
municipalité de Cloridorme informe le  
ministère des Transports de  
l'utilisation des compensations visant  
l'entretien courant et préventif des  
routes locales 1 et 2 ainsi que les  
éléments des ponts, situés sur ces

routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 115-04-12

Mise aux normes d'eau potable, collecte, interception et traitement des eaux usées et réaménagement de la route 132, secteur centre- traitement de l'eau potable- Étude comparative de technologie - Budget d'honoraires professionnels- N/Réf : GA-02-803 (10BA)

CONSIDÉRANT QUE BPR, Groupe Conseil a présenté un budget à la municipalité de Cloridorme pour une étude qui sera réalisée par leur sous-traitant au montant de 36 680\$;

CONSIDÉRANT QUE cette étude fait suite à la demande du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT);

CONSIDÉRANT QUE cette étude en est une de comparative des technologies afin d'optimiser le choix des ouvrages d'alimentation en eau.

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR RAYNALD DUFRESNE CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

**Que la municipalité de Cloridorme** accepte le budget présenté par BPR Groupe-Conseil au montant de 36 680\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 116-043-12

Mise aux normes d'eau potable, collecte, interception et traitement des eaux usées et réaménagement de la route 132, secteur centre- traitement des eaux usées- surveillance de travaux phase 2B - Budget d'honoraires professionnels- N/Réf : GA-02-803 (10BA)

CONSIDÉRANT QUE BPR, Groupe Conseil a présenté un budget d'honoraires pour la réalisation des travaux de surveillance concernant le traitement des eaux usées et des travaux connexes pour la phase 2B à la municipalité de Cloridorme au montant de 199 903\$;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR RAYNALD DUFRESNE CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

**Que la municipalité de Cloridorme** accepte le budget présenté par BPR Groupe-Conseil au montant de 199 903\$, tel que présenté dans une correspondance daté du 6 avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 117-04-12

Formation portant sur les documents d'appel d'offres de nouvelle génération ans la mouvance de la gestion contractuelle

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme autorise sa directrice générale à participer à la formation citée en rubrique qui se tiendra à Matane le 3 mai prochain.

QUE les frais reliés à ce déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 118-04-12

Programme de mise en valeur intégrée

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme accepte la convention de réalisation d'initiatives dans le cadre du programme de mise en valeur intégrée.

QUE la directrice générale, madame Marie Dufresne et /ou la maire, madame Jocelyne Huet sont autorisées à signer ladite convention de même que tout autre document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **AVIS DE MOTION**

Monsieur Valère Huet donne avis de motion qu'à une prochaine séance il proposera l'adoption du code d'éthique des employés municipaux.

Monsieur Raynald Dufresne donne avis de motion qu'à une prochaine séance il proposera un correctif à être apporté aux articles 7.1 et 7.4 du règlement # 2012-01

Dépôt d'un état financier et d'une balance de vérification remis au conseil municipal par la directrice générale tel que prescrit par la loi.



## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame le maire invite les citoyens à la période de questions.

Question portant sur : éco centre et la semaine d'embellissement.

## **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière

COMPTES À PAYER POUR LA RÉUNION  
DU 12 DÉCEMBRE 2011

---

1. M.R.C. : Formation des pompiers ,  
2 938.96 \$
2. Groupe Altus : Équilibrage du rôle  
d'Évaluation : 15 875.45 \$
3. Groupe Altus : Impression rôle et  
registre+calcul : 3500.35\$ + mise à jour  
4 543.90\$
4. Groupe Ohméga : Thermomètre chloration :  
132.63 \$+ 647.80\$
5. Extincteurs Y.B. : Service incendie : 486.23  
\$
6. M.G.L. : Achat de chlore :  
1 093.31 \$
7. Formation continue : Formation Yvan  
Pruneau : 1 020.00 \$
8. Pavage Beau Bassin /division DJL :  
1 327.61\$+345.87 \$+5 420.10\$  
(Rte Poirier : 4 082.40+ rte de la Pointe :  
675.20\$) + 2 991.54\$
9. Inspect Sol, 25 121.79\$ et 6 511.95\$
10. Lafontaine Leclerc décompte # 3=  
23 533.67\$ (usine de traitement) décompte #  
5 travaux 1 091 539.65\$
11. G.Coulombe, réparation lumières de rues  
1 298.74\$
12. PG Solutions, contrat entretien 2012-  
5 212.06\$
13. Jacques Bouchard, notaire 432.92\$